

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 octobre 1951.

N° 2792/Sec.

OBJET:

Affichage prix de vente.

Monsieur,

ASTRIDA



2120

Suite à votre lettre du 22 octobre 1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'affichage des prix des marchandises exposées en vente est toujours d'application.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur L. CAMPION

à

A S T R I D A .